



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE PARIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 178 - NOVEMBRE 2012

SOMMAIRE

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Arrêté N °2012324-0004 - Arrêté de délégation de signature de la Directrice des
Hôpitaux Université Paris- Sud

..... 1



PREFECTURE PARIS

Arrêté n °2012324-0004

**signé par Directeur du groupe hospitalier Bicêtre Paul Brousse Antoine Béclère
le 19 Novembre 2012**

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Arrêté de délégation de signature de la
Directrice des Hôpitaux Université Paris- Sud

**Arrêté de délégation de signature
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

Arrêté n° 2012-20 HUPS

Le directeur du groupe hospitalier Antoine Béclère – Bicêtre – Paul Brousse

Vu le décret du 23 septembre 2010 portant nomination de la directrice générale de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et D. 6143-33 à D. 6143-35,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG fixant les matières déléguées par la directrice générale de l'AP HP aux directeurs des groupes hospitaliers par intérim et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun.

Vu l'arrêté CNG du 8 août 2012 portant nomination de Mme Christine WELTY aux fonctions de directrice du groupe hospitalier Antoine Béclère – Bicêtre – Paul Brousse,

Vu les arrêtés directoriaux N°2010 – 293 DG, 2011 – 0084 DG, 2011- 44 DG, 2012 – 0042 DG et 2012 – 0043 DG portant affectation de cadres de direction au groupe hospitalier Antoine Béclère – Bicêtre – Paul Brousse.

A R R E T E

ARTICLE 1er :

Délégation générale de signature est donnée à M. Thomas LAURET, directeur du groupe hospitalier adjoint par intérim, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion du groupe hospitalier Antoine Béclère – Bicêtre – Paul Brousse, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n° 2011-0072 DG.

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à :

- M. Olivier FALANGA, directeur-adjoint chargé des ressources humaines, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A , B C – 7°, F -7° et G 1 à 3 ème alinéa de l'arrêté n°2011 – 0072 DG.
- Mme Marie-Anne RUDER, directrice-adjointe chargée des affaires médicales, de la qualité – gestion des risques et des relations avec les usagers, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A, paragraphe C – 7°, E, G à l'exclusion des alinéas 4 à 7 et I de l'arrêté n°2011 – 0072 DG.
- M. Guillaume ECKERLEIN, directeur-adjoint chargé des achats et des prestations logistiques, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C à l'exclusion des alinéas 3,4, 5, 8, 9, 10 ,13 14 et 15 paragraphe F alinéa 1, 2 et 5 de l'arrêté n°2011-0072 DG.
- M. Patrick LHERMITE, ingénieur général chargé de la direction des investissements et du service technique à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C alinéas 2, 3, 4, 7, 11, 12 et 16 paragraphe D et F de l'arrêté n°2011-0072 DG.
- Mme Florence FAVREL FEUILLADE, directrice-adjointe chargée des finances, du contrôle de gestion et de la recherche clinique à l'effet de signer, en sus des actes dont la signature lui est déléguée par ailleurs en qualité de directeur du site de Bicêtre et en vertu des dispositions de l'article 3 du présent arrêté, tous actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C 1°, 2°, 6 à 15 °, paragraphe G alinéas 4 à 7, paragraphe H 2 et 3ème de l'arrêté n 2011-0072 DG.
- M. Aurélien MOLLARD, directeur des ressources humaines du site Antoine Béclère, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A, B, C – 7° ainsi qu'à l'article G 1 à 3 de l'arrêté n°2011-0072 DG portant sur les actes suscités du site Antoine Béclère.
- M. Serge BOUCHAT, Directeur du système d'information, à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1-C- 5° et D de l'arrêté n°2011-0072 DG.

ARTICLE 3 :

Délégation générale de signature est donnée à :

- Mme Marie-Anne RUDER, directrice du site Antoine Béclère, à l'effet de signer pour ce site sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n°2011-0072 DG.
- Mme Florence FAVREL FEUILLADE, directrice du site Bicêtre, à l'effet de signer pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n°2011-0072 DG.
- Mme Hélène JACQUES, directrice du site Paul Brousse, à l'effet de signer pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n°2011-0072 DG.

ARTICLE 4 :

En cas d'empêchement de M. Olivier FALANGA, directeur-adjoint chargé des ressources humaines, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- M. Aurélien MOLLARD, Adjoint au directeur des Ressources humaines du groupe hospitalier, directeur des ressources humaine du site de Antoine Béclère, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A et B ainsi qu'au paragraphe C – 7° de l'arrêté n°2011 – 0072 DG.

-Mme Lise CHARMET, adjoint au directeur des ressources humaines du groupe hospitalier, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A et B ainsi qu'au paragraphe C – 7° de l'arrêté n°2011 – 0072 DG.

- Mme Pascale FORATIER, responsable du département paie, carrières et gestion du temps, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Olivier FALANGA, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A et B de l'arrêté n°2011-0072 DG.

- Mme Delphine DUBARRY, responsable du département des mouvements des personnels et du suivi du budget, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Olivier FALANGA, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A et B de l'arrêté n°2011-0072 DG.

- Mme Marie-Anne BOSSY, responsable du département des relations sociales et des conditions de travail, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Olivier FALANGA, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A et B de l'arrêté n°2011-0072 DG.

- Mme Catherine FOURCADE, responsable de formation, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Olivier FALANGA, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A et B de l'arrêté n°2011-0072 DG.

En cas d'empêchement de Mme Marie-Anne RUDER, directrice-adjointe chargée des affaires médicales, de la qualité – gestion des risques et des relations avec les usagers, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- M. Aurélien MOLLARD, Adjoint au directeur des ressources humaines du groupe hospitalier, directeur des ressources humaine du site de Antoine Béclère, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Marie-Anne RUDER, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A et G à l'exclusion des alinéas 4 à 7 de l'arrêté n°2011-0072 DG.

- Mme Marion LOPEZ, adjointe à la directrice, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Marie-Anne RUDER, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A et G à l'exclusion des alinéas 4 à 7 de l'arrêté n°2011-0072 DG.

- Mme Christine GUERI, directrice de la qualité - gestion des risques et des relations avec les usagers, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Marie-Anne RUDER, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe E et I de l'arrêté n°2011-0072 DG.

- M. Pierre PERES, responsable du personnel médical du groupe hospitalier, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Marie-Anne RUDER, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe G à l'exclusion des alinéas 4 à 7 de l'arrêté n°2011-0072 DG.

- Mme Cécile CARLES, attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Marie-Anne RUDER, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe G à l'exclusion des alinéas 4 à 7 de l'arrêté n°2011-0072 DG.

- Mme Peggy GUEZ, adjointe au responsable du personnel médical du groupe hospitalier, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Marie-Anne RUDER, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe G à l'exclusion des alinéas 4 à 7 de l'arrêté n°2011-0072 DG.

En cas d'empêchement de Mme Christine GUERI, directrice de la qualité – gestion des risques et des relations avec les usagers, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Ange-Marie HERRER, chargée des relations avec les usagers, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Christine GUERI, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe E de l'arrêté n°2011-0072 DG.

- Mme Martine TRANCHE, chargée des relations avec les usagers, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Christine GUERI, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe E de l'arrêté n°2011-0072 DG.

- Mme Fabienne CUMONT, chargée des relations avec les usagers, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Christine GUERI, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe E de l'arrêté n°2011-0072 DG.

- Mme Françoise FAASSE, chargée des relations avec les usagers, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Christine GUERI, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe E de l'arrêté n°2011-0072 DG.

En cas d'empêchement de M. Guillaume ECKERLEIN, directeur-adjoint chargé des achats et des prestations logistiques, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- M. Richard FIZAINE, adjoint au directeur, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Guillaume ECKERLEIN, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C à l'exclusion des alinéas 3,4, 5, 8, 9, 10, 13, 14 et 15 paragraphe F alinéa 1 et 2 de l'arrêté n°2011-0072 DG.

- M. Jean GARNIER, Ingénieur à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Guillaume ECKERLEIN, ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C à l'exclusion des alinéas 3,4, 5, 8, 9, 10, 13, 14 et 15 paragraphe F alinéa 1 et 2 de l'arrêté n°2011-0072 DG.

- Mme Catherine LEBOURGEOIS, Attaché d'administration hospitalière à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Guillaume ECKERLEIN, ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C à l'exclusion des alinéas 3,4, 5, 8, 9, 10, 13,14 et 15 paragraphe F alinéa 1 et 2 de l'arrêté n°2011-0072 DG.

- Mme Laurence CHARTIER, responsable de bureau des achats fournisseurs, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Guillaume ECKERLEIN, ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C à l'exclusion des alinéas 3,4, 5, 8, 9, 10, 13 ,14 et 15 paragraphe F alinéa 1 et 2 de l'arrêté n°2011-0072 DG.

En cas d'empêchement de Mme Florence FAVREL FEUILLADE, directrice-adjointe chargée des finances, du contrôle de gestion et de la recherche clinique, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Sophie MAUNIER, Adjointe à la Directrice, chargée des recettes, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme FAVREL FEUILLADE, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C 1°, 2°, 6 à 15 ° ainsi que le paragraphe G alinéas 4 à 7, paragraphe H 2 et 3ème de l'arrêté n 2011-0072 DG.

- Mme Fabienne BEFFY, responsable de la Cellule recherche à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Florence Favrel Feuillade et ceci uniquement pour les matières énoncées et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C 1°, 2°, 6 à 15°, paragraphe G alinéas 4 à 7, paragraphe H 2 et 3ème de l'arrêté n 2011-0072 DG.

- Mme Aurélie MORETTI, chargée de l'EPRD et du contrôle de gestion, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme FAVREL FEUILLADE, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C 1°, 2°, 6 à 15, paragraphe G alinéas 4 à 7, paragraphe H 2 et 3ème de l'arrêté n°2011-0072 DG.

- Mme Joëlle MIGEOT, responsable des régies des sites de Bicêtre et de Paul Brousse à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme FAVREL FEUILLADE, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C 6, 7, 8,9, 12, 13, 14, 15, 16 de l'arrêté n°2011-0072 DG.

-Mme Dominique ELLERT, responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes des sites de Bicêtre et de Paul Brousse, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme FAVREL FEUILLADE, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C 8 et 9°, paragraphe H 2 et 3ème de l'arrêté n°2011-0072 DG.

- Mme Jacqueline NARDONNE, adjointe au responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes des sites de Bicêtre et de Paul Brousse, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme FAVREL FEUILLADE, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C 8 et 9° paragraphe H 2 et 3ème de l'arrêté n°2011-0072 DG.

- Mme Florence CARTON, responsable de la régie du site Antoine Béclère, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme FAVREL FEUILLADE, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C 6, 7, 8,9, 12, 13, 14, 15, 16 de l'arrêté n°2011-0072 DG.

- Mme Laurence HABERT, responsable des traitements externes du site Antoine Béclère, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme FAVREL FEUILLADE, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C 8 et 9°, paragraphe H 2 et 3ème de l'arrêté n°2011-0072 DG.

- Mme Yveline HELLARD, responsable des admissions, frais de séjour du site Antoine Béclère, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme FAVREL FEUILLADE, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1, paragraphe C 8 et 9°, paragraphe H 2 et 3ème de l'arrêté n°2011-0072 DG.

En cas d'empêchement de M. Patrick LHERMITE, ingénieur général chargé de la direction des investissements et du service technique, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Colette TEULIE, adjointe au directeur, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Patrick LHERMITE, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C alinéas 2, 3, 4, 7, 12 et 16, paragraphe D et F de l'arrêté n°2011-0072 DG.

- Mme Stéphanie DEFRENNE, adjointe au directeur, chargée des équipements et du biomédical, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Patrick LHERMITE, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C alinéas 2, 3, 4, 7, 12 et 16, paragraphe D et F de l'arrêté n°2011-0072 DG.

- Mme Sophie DERAMAT, adjointe au directeur, chargée des travaux, maintenance et sécurité, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Patrick LHERMITE, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C, 2, 3, 4, 7, 12 et 16, paragraphe D et F de l'arrêté n°2011-0072 DG.

En cas d'empêchement de M. Aurélien MOLLARD, directeur-adjoint chargé des ressources humaines du site Antoine Béclère, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Magali CESBRON, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Aurélien MOLLARD, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A et B ainsi qu'au paragraphe C – 7° de l'arrêté n°2011-0072 DG.

ARTICLE 5 :

En cas d'empêchement de Mme Marie-Anne RUDER, directrice du site Antoine Béclère, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- M. Guillaume ECKERLEIN, directeur-adjoint chargé des achats et des prestations logistiques, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Marie-Anne RUDER a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Antoine Béclère.

- M. Aurélien MOLLARD, directeur des ressources humaine du site de Antoine Béclère, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Marie-Anne RUDER a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Antoine Béclère.

- Mme Sophie MAUNIER, directrice des finances du site Antoine Béclère, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Marie-Anne

RUDER a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Antoine Béclère.

- Mme Marion LOPEZ, adjointe à la Directrice des affaires médicales, de la qualité – gestion des risques et des relations avec les usagers, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Marie-Anne RUDER a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Antoine Béclère.

En cas d'empêchement de Mme Florence FAVREL FEUILLADE, directrice du site Bicêtre, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Sophie MAUNIER, Adjointe à la Directrice des finances, chargée des recettes, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Florence FAVREL FEUILLADE a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Bicêtre.

- Mme Marie-Anne RUDER, directrice-adjointe chargée des affaires médicales, de la qualité – gestion des risques et des relations avec les usagers, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Florence FAVREL FEUILLADE a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Bicêtre.

- Mme Marion LOPEZ, adjointe à la directrice des affaires médicales, de la qualité – gestion des risques et des relations avec les usagers, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Florence FAVREL FEUILLADE a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Bicêtre.

- M. Olivier FALANGA, directeur-adjoint chargé des ressources humaines, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Florence FAVREL FEUILLADE a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Bicêtre.

En cas d'empêchement de Mme Hélène JACQUES, directrice du site Paul Brousse, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- M. Olivier FALANGA, directeur-adjoint chargé des ressources humaines, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Hélène JACQUES a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Paul Brousse.

-Lise CHARMET, adjointe au Directeur des ressources humaines du groupe hospitalier à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Hélène JACQUES a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Paul Brousse.

- Richard FIZAINE, adjoint au directeur des services économiques et logistiques, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Hélène JACQUES a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Paul Brousse.

- Christine GUERI, directrice de la qualité - gestion des risques et des relations avec les usagers, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Hélène JACQUES a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Paul Brousse.

ARTICLE 6 :

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n° 2011 – 0072 DG pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative notamment ceux figurant au paragraphe H de l'article 1 à :

- l'ensemble des bénéficiaires d'une délégation de signature visés aux articles 2 à 5 du présent arrêté,

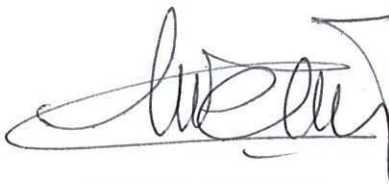
- Mme Marie-Jeanne GRASSART, Mme Michelle MONTEIL, Mme Cécile PIVERON, Mme Agnès WOELFFEL, M. Mohammed BOUBEKRI, Mme Fabienne GILBERT, Mme Muriane LOUIS THERESE, Mme Florence LEROY, Mme Anne Sophie MICHEL, Mme Pascale PRAT, Mme Béatrice THIMONIER, Mme Isabelle ORENGA, Mme Catherine SUQUET, Mme Josyane PAPE et M. Gérard POLEGATO.

ARTICLE 7 :

L'arrêté n° 2012 – 11 HUPS de délégation de signature 13 juillet 2012 est abrogé.

ARTICLE 8 : La directrice du groupe hospitalier Antoine Béclère – Bicêtre – Paul Brousse est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Kremlin Bicêtre, le 19 novembre 2012



Christine WELTY